

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 06 juillet 2009 portant création du D.U de MEDECINE MANUELLE ORTHOPEDIQUE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U MEDECINE MANUELLE ORTHOPEDIQUE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur MOUSSELARD Hugues Pascal (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur KHIAMI Frédéric (PH)
Professeur SARI ALI El Hadi (PU-PH)
Docteur GONCALVES Henrique (chef de clinique)
Docteur HUMBERT Philippe (directeur du DIU)
Docteur DOUKHAN Jean-Claude (directeur du DIU)
Docteur DROUET Jean-Luc (enseignant)
Docteur BERTRAND Eric (enseignant)
Docteur JAEGLE Jacques (enseignant)
Docteur PLAGNOL Laurent (enseignant)
Docteur SOULIER Henri (enseignant)
Docteur LE SAUDER Corinne (enseignant)
Docteur BENAROCH Dany (enseignante)
Docteur REY Antoine (enseignant)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 01 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU